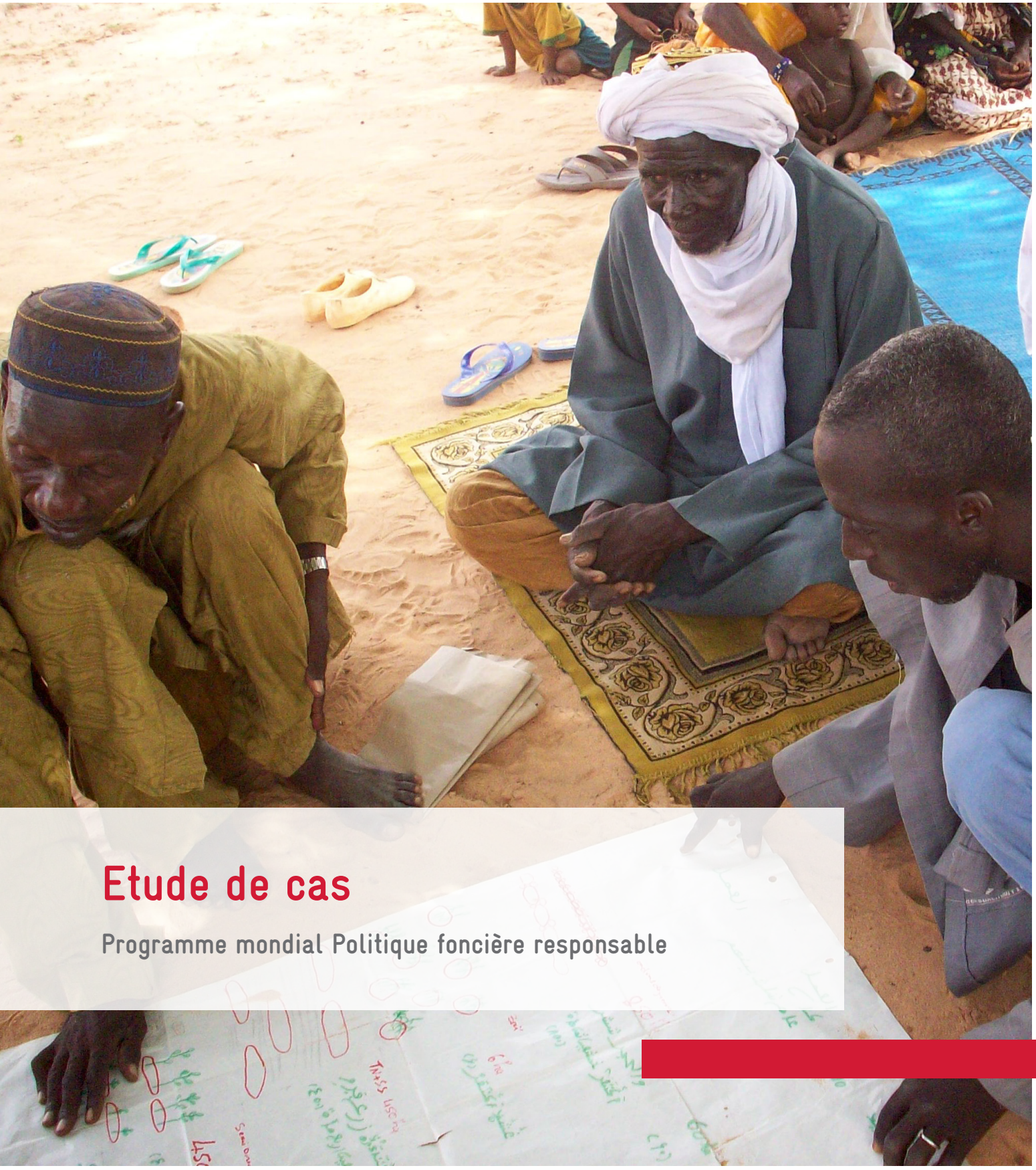

Etude de cas

Programme mondial Politique foncière responsable

Accords sociaux et conventions locales : les instruments pour la sécurisation des ressources pastorales au Niger

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Septembre 2025

Mentions légales

Auteur	Abdoul Kadri AMADOU SABRA, GIZ Niger
Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Siège social	Bonn et Eschborn, Allemagne Département du développement rural, de l'agriculture Friedrich Ebert Allee 32 + 36 53113 Bonn, Allemagne T +49 228 44 60-0 F +49 228 44 60-17 66 E info@giz.de I www.giz.de
Chef de projet	Dr. Sani Mamadou Abdou Gaoh E-Mail mamadou.sani@giz.de
Personnes responsables	Maraile Goergen ProPFR, Chargée de programme E-Mail maraile.goergen@giz.de
Conception, mise en page et illustrations	Dominique Thaly, Anissa Chedly
Clause de non-responsabilité	Le modèle d'accords sociaux et de conventions locales présenté dans cette étude de cas a été conçu, testé et analysé dans le cadre d'un chantier de la GIZ intitulé Projet de Promotion de la Politique Foncière Rurale (ProPFR) Niger dans le cadre du Programme global pour une politique foncière responsable (ProPFR) qui fait partie de l'initiative spéciale du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Le programme est mis en œuvre par la GIZ. Le ProPFR a des modules nationaux en Ouganda, en Éthiopie, à Madagascar, au Cameroun, au Niger, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire (et a déjà achevé des modules au Pérou, au Laos, au Bénin et au Paraguay). Le financement de ces projets est assuré par le BMZ dans le cadre de l'initiative "Transformation des systèmes agricoles et alimentaires". Le module pays responsable au Niger est le ProPFR Niger. La GIZ est responsable du contenu de cette publication. Bonn, Septembre 2025

Sommaire

Acronymes et abréviations IV
Les enjeux de la sécurisation foncière au Niger 1
Le Projet de politique foncière responsable (ProPFR) Niger 3
Objectifs de l'intervention 3
Les principaux résultats et changements positifs 4
L'appui du ProPFR Niger à la structuration du processus de sécurisation foncière 5
L'appui du ProPFR Niger pour la mise en œuvre du processus 9
Conclusion : Les défis, leçons apprises et facteurs de succès 11

Acronymes et abréviations

APES	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CAPAN	Coordination du collectif des associations pastorales du Niger
COFO	Commission foncière
COFOB	Commission foncière de base
COFOCOM	Commission foncière communale
COFODEP	Commissions foncière départementale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
OSC	Organisations de la société civile
PFPN	Plateforme paysanne du Niger
PFR	Politique foncière rurale
PFRN	Politique foncière rurale du Niger
PRAPS	Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
ProARID	Programme Agroalimentaire pour la Résilience intégrée et le Développement économique du Sahel
PromAP	Promotion de l'agriculture productive
ProPFR	Projet de politique foncière responsable
PTF	Partenaires techniques et financiers
ROPEN	Réseau des Organisations des Pasteurs et Éleveurs du Niger
SAF	Schéma d'aménagement foncier
SIF	Système d'Information Foncière

Les enjeux de la sécurisation foncière au Niger

Au Niger, pays sahélien enclavé dont seulement 12 % du territoire est propice à l'agriculture, la sécurisation foncière représente un enjeu vital. L'agriculture et l'élevage, qui emploient 84 % de la population et contribuent à plus d'un tiers du PIB, sont directement menacés par une forte pression démographique, la dégradation des terres (106 000 ha perdus par an), et l'insécurité des droits fonciers.

La majorité des exploitants disposent de droits coutumiers non formellement reconnus. Cette insécurité juridique empêche les investissements durables et accentue la désertification. Les jeunes et les femmes sont particulièrement défavorisés par les pratiques traditionnelles : accès limité à l'héritage, absence de titres sécurisés, et marginalisation dans l'exploitation des terres, notamment en période de raréfaction des ressources.
Les terres pastorales sont encore moins protégées que les terres agricoles : la plupart des couloirs de transhumance ne sont pas délimités, les droits collectifs des éleveurs ne sont pas reconnus, et les éleveurs ne reçoivent aucune compensation en cas de réaffectation des terres. Cette situation alimente les conflits entre agriculteurs et éleveurs, exacerbés par l'absence de délimitation claire, la croissance démographique, et la multiplication des accaparements fonciers (notamment par des citadins riches).

Face à ces défis, le Niger a adopté en 2021 la Politique Foncière rurale du Niger (PFRN), s'appuyant sur les principes du Code Rural de 1993. Elle vise à :

- Sécuriser les terres agricoles et pastorales,
- Garantir l'accès des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap,
- Formaliser les droits coutumiers,
- Développer des approches participatives de gestion foncière,
- Instaurer un Système d'Information Foncière (SIF) et des commissions foncières (COFO) plus actives,
- Promouvoir les accords sociaux et conventions locales comme outils de gestion et de prévention des conflits,
- Encadrer les investissements agricoles de manière responsable.

Cependant, la mise en œuvre reste inégale : moins de 5 % des ruraux disposent de titres formels, peu de terres pastorales sont protégées, et les mécanismes de contrôle local que sont les Commissions foncières (COFO) nécessitent encore des renforcements de capacités, notamment pour exercer pleinement le rôle de police rurale.

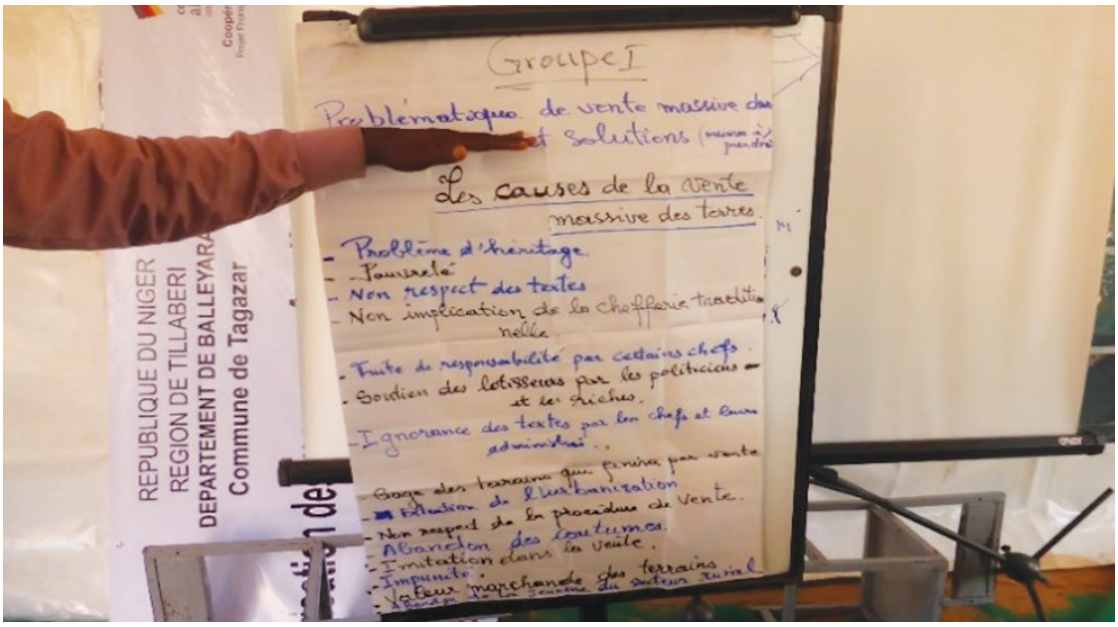

Niger - Séances présentation des résultats des travaux de groupe lors du formum de Tagazar

Complexité de la gestion foncière au Niger : l'exemple de Tabalak

Au Niger, depuis 1961, l'Etat a fixé la limite nord des cultures pour éviter la progression du front agricole des cultures en hivernage dans le nord du pays favorable surtout à l'élevage mobile. Ainsi la loi 031 de 1961 a consacré cette limitation qui a été soutenue par tous les textes en vigueur notamment les textes du principe d'orientation du code rural et les textes sur le pastoralisme.

Au sud de cette limite se trouve la zone agropastorale avec une grande dominance des terres privés et quelques couloirs et enclaves pastoraux. C'est la zone des cultures pluviales et les populations sédentaires sont regroupées dans des villages. Au nord de cette limite se trouve la zone pastorale ou zone de l'élevage nomade avec des grandes étendues des terres pastorales ; les populations vivent dans les quelques rares villages et/ou campements dispersés dans l'espace pastoral. Dans la zone pastorale, les terres relèvent du domaine public de l'Etat.

La situation est encore plus complexe pour les territoires communaux qui se trouvent à cheval entre différentes zones, comme la commune rurale de Tabalak, dans le département de Abalak. En effet, presque la moitié du territoire se trouve en zone agricole et la proximité de l'autre moitié pastorale rend la zone très complexe pour l'exploitation des ressources naturelles partagées. Les crises pastorales renforcent cette complexité en particulier pour l'utilisation des terres et des eaux.

Ainsi les investissements structurants dans de telles zones frontières méritent des approches particulières pour tenir compte de la complexité et d'éviter de contribuer davantage à fragiliser la cohésion sociale souvent impactée par l'exploitation conflictuelle des ressources naturelles.



Les femmes à l'écoute des animateurs sur la PFR

Le Projet de Promotion de la Politique Foncière Rurale (ProPFR) Niger

Le Projet de Promotion de la Politique Foncière Rurale (ProPFR) Niger s'inscrit comme une réponse stratégique et ciblée pour garantir une gestion équitable et durable des ressources foncières. Le ProPFR Niger est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Le ProPFR Niger est la composante pays du ProPFR mondial. Le ProPFR mondial est lui-même une composante de l'Initiative spéciale mondiale « Centre d'Innovation verte », financée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Le ProPFR mondial opère en Ouganda, en Éthiopie, à Madagascar, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Cameroun.

Mis en œuvre de janvier 2023 à mai 2026 dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Agadez, le ProPFR Niger a pour objectif de renforcer la sécurité juridique de l'accès à la terre pour les groupes les plus vulnérables : les femmes, les jeunes et les éleveurs. Le ProPFR Niger est intégré au programme de coopération bilatérale nigéro-allemande « Promotion de l'agriculture productive (PromAP) ».

ProPFR Niger vise plus particulièrement à renforcer les droits fonciers individuels et collectifs, à travers un ensemble d'actions concrètes et mesurables. L'un de ses principaux objectifs est d'assurer la reconnaissance légale des droits collectifs d'utilisation des ressources pastorales pour 700 ménages d'éleveurs d'ici 2026, grâce à des accords sociaux, arrêtés de délimitation et conventions locales.

Un des piliers essentiels du projet est le renforcement de la participation citoyenne, notamment celle de la société civile, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières. Le projet mise également sur la diffusion de l'information et la sensibilisation des représentants de ménages d'agriculteurs et d'éleveurs, en particulier des femmes et de jeunes, sur le contenu de la nouvelle politique foncière, leur permettant ainsi de mieux défendre leurs droits.

Objectifs de l'intervention

Le ProPFR vise l'amélioration de la protection juridique de l'accès à la terre, et apporte un appui et un accompagnement aux structures étatiques, aux structures déconcentrées du code rural, à la société civile et aux leaders d'opinion, pour faire de la gouvernance foncière, un levier pour le développement des activités économiques rurales.

A cet effet, les **accords sociaux** et les **conventions locales** sont des outils capitaux, pouvant permettre aux acteurs de trouver des consensus dans l'accès, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles renouvelables. Ces outils s'inscrivent dans la mise en œuvre des schémas d'aménagement fonciers (SAF).

Les principaux résultats et changements positifs

A mi-parcours du projet (fin 2024), sur les 700 ménages visés, 301 ménages ont pu **sécuriser leurs droits d'usage des ressources pastorales**, notamment grâce à des **accords sociaux** conclus dans les trois régions et à une convention sociale mise en place dans la commune de Timia. Ces démarches, soutenues par des arrêtés de délimitation et des processus de concertation inclusifs, permettent d'éviter les conflits d'usage et de reconnaître les droits collectifs des communautés pastorales sur la ressource objet de l'accord.

Un autre pilier majeur du ProPFR concerne le **renforcement des capacités** des institutions locales de gestion foncière. À ce jour (2024), 163 Commissions Foncières de Base (CoFoB) et 16 Commissions Foncières Communales (CoFoCom) ont été appuyées, avec la participation active de plus de 12.000 personnes, dont une proportion significative de femmes (40%) et de jeunes (25%). Cette mobilisation de terrain contribue à une meilleure prévention et résolution des conflits fonciers, une meilleure prise en compte des droits des populations vulnérables, tout en renforçant la confiance entre populations et autorités locales.

Sur le plan de la capitalisation, le projet a **documenté deux bonnes pratiques** structurantes en vue d'une mise à l'échelle : l'organisation des forums communautaires, et les caravanes de sensibilisation. Ces pratiques ont été formalisées et largement diffusées, notamment auprès des partenaires techniques et financiers (PTF) et du consortium des organisations de la société civile (OSC), ouvrant la voie à une intégration plus large dans les politiques publiques.

L'implication de la société civile constitue un autre axe stratégique du projet. Trois mécanismes étaient initialement ciblés pour être renforcés : l'Observatoire National du Foncier, le Consortium des OSC et le Collège des Femmes. À ces trois mécanismes s'est ajouté, de manière innovante, un Collège des Jeunes, témoignant de la volonté du projet d'inclure davantage les nouvelles générations dans les dynamiques foncières. Les actions de plaidoyer, la régionalisation des structures et la structuration des plateformes permettent aujourd'hui une meilleure participation citoyenne dans la mise en œuvre de la politique foncière nationale.

Enfin, les efforts de **sensibilisation des petits exploitants agricoles et des pasteurs** à la politique foncière ont largement dépassé les objectifs. Alors que 429 représentants devaient être informés à terme, plus de 1.100 personnes ont déjà été touchées en 2024. Ces actions ont permis de renforcer la compréhension des enjeux fonciers parmi les groupes souvent marginalisés, tout en mettant l'accent sur une approche inclusive intégrant femmes et jeunes.

Les foras communautaires

Les foras communautaires sont des espaces de dialogue inclusifs qui réunissent autorités coutumières et administratives, services techniques, éleveurs, agriculteurs, femmes, jeunes et transhumants afin de parvenir à un accord social sur la gestion des ressources naturelles. Préparés par une sensibilisation en amont et une identification des problèmes prioritaires, ils permettent de définir collectivement les droits d'usage, les obligations de chacun et les sanctions en cas de non-respect. Cette démarche, pilotée par le ProPFR Niger, s'appuie sur un processus structuré alliant présentations, débats et travaux de groupe, et se conclut par un procès-verbal ou une déclaration engageant toutes les parties.

Concrètement, les foras communautaires qui se sont tenus en 2024-2025 ont permis des avancées majeures : création d'une Réserve Naturelle Communale à Timia, sécurisation des droits fonciers des femmes à Tagazar, gestion apaisée de la transhumance transfrontalière à Madaoua, ou encore résolution d'un conflit lié à un point d'eau à Tabalak grâce à une gestion contractuelle équitable. Ces expériences montrent que les foras communautaires constituent des outils efficaces de prévention des conflits, de sécurisation foncière et de gouvernance partagée des ressources naturelles.

L'appui du ProPFR Niger à la structuration du processus de sécurisation foncière



Figure 1 : Processus d'établissement des accords sociaux pour la sécurisation des ressources foncières partagées au Niger

Pour mettre en œuvre la sécurisation des terres en milieu rural, le Code rural prévoit un mécanisme de **sécurisation foncière fondé sur des accords sociaux locaux**. Le ProPFR Niger a développé l'approche des accords sociaux et conventions, avec notamment, en son cœur, les foras communautaires. Les **accords sociaux** et **conventions locales sont des outils d'aménagement consensuels qui permettent aux acteurs ruraux de réguler l'accès, l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables (terres, eaux, pâturages, etc.).** Dans le cadre du projet *« Politique foncière responsable » (ProPFR)*, leur élaboration repose sur des démarches spécifiques, centrées sur les acteurs locaux et inscrites dans les dispositifs nationaux de sécurisation foncière..

1. Demande



Tout commence par une demande de sécurisation, qui peut émaner de divers acteurs : une commune, une organisation de la société civile, un projet, ou même un citoyen. Cette demande vise à formaliser l'usage d'une ressource partagée par l'obtention d'un accord social, garantissant sa gestion équitable et pacifiée.

La demande est adressée à la commission foncière communale (COFOCOM) ou, selon les cas, à la COFO départementale (COFODEP). Elle doit être écrite, accompagnée d'un justificatif d'identité et d'éléments permettant de localiser précisément la ressource (plan, carte, etc.). Un récépissé est délivré et des frais d'examen sont perçus.

Dans un délai de sept jours, la COFOCOM convoque une session en présence des usagers concernés et des chefs de village pour examiner la demande. Cette évaluation est formalisée par un procès-verbal. Si la demande est jugée recevable, la commune (ou l'initiateur) mobilise des ressources internes ou sollicite un appui financier externe, comme celui du projet ProPFR. En cas de réponse favorable, la COFOCOM élabore rapidement des termes de référence pour lancer les activités de terrain.

2. Missions d'identification



Une fois la demande validée, une mission de reconnaissance est organisée. Conduite par la COFOCOM (et/ou la COFODEP), cette mission associe les usagers, les commissions foncières de base (COFOB), qui sont au niveau des villages, les chefs coutumiers et les représentants de toutes les communautés riveraines.

Pendant deux jours (ou plus selon l'étendue de la ressource), les participants reconstruisent l'historique de la ressource, identifient ses usagers, délimitent ses contours, analysent ses problèmes actuels et discutent de sa vocation future. Cette démarche participative permet d'ancrer la sécurisation dans la mémoire collective locale. Un procès-verbal de reconnaissance est établi.

Dans la foulée, une seconde mission est menée : information, sensibilisation et identification des acteurs clés. Il s'agit d'expliquer aux populations l'objectif du processus, les enjeux, les bénéfices attendus et le rôle que chaque acteur devra jouer. Tous les villages, hameaux et campements voisins sont concernés. Cette mission, qui dure entre trois jours et une semaine, permet aussi d'identifier les représentants légitimes qui participeront aux futurs foras. Un PV de sensibilisation est produit et intégré au dossier rural.

3. Foras communautaires

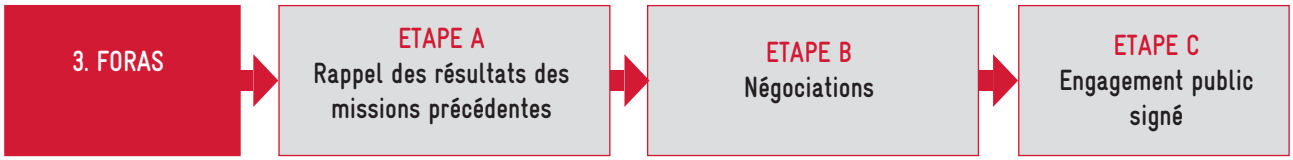

Le cœur du processus repose sur **l'organisation d'un ou plusieurs foras communautaires**. Ces rencontres formelles réunissent tous les acteurs identifiés : autorités coutumières, représentants des éleveurs, agriculteurs, transhumants, chefs de villages, services techniques, etc.

Le forum commence par un rappel des résultats des missions précédentes : statut et vocation de la ressource, limites, usagers, problèmes recensés. Les échanges visent ensuite à négocier un accord social autour de modalités de gestion : qui a le droit d'usage, dans quelles conditions, quelles sont les obligations des parties, les interdits, et les sanctions en cas de non-respect.

Un accent particulier est mis sur la légitimité des représentants présents, afin que les accords engagent réellement les groupes concernés. Au terme du forum, un procès-verbal d'accord social est signé, officialisant l'engagement des communautés à gérer la ressource de manière pacifique et durable.

4. Etapes techniques



L'accord social marque le consensus humain et institutionnel. Il doit ensuite être ancré dans l'espace par des actions techniques :

- Géolocalisation et cartographie : une équipe technique réalise un levé GPS de la ressource, établit une carte précise et enregistre les données.
- Matérialisation physique : les limites sont marquées sur le terrain par des piquets, haies vives ou tout autre repère, en présence des riverains, en particulier ceux dont les champs sont limitrophes. Un PV de matérialisation, signé notamment par ces derniers, est établi.
- Arrêté de sécurisation : sur la base de l'accord social et des données techniques, le maire/ administrateur délégué (ou le préfet) prend un arrêté constatant la sécurisation de la ressource. Il donne une valeur juridique à l'accord social et officialise l'affectation de la ressource.

5. Enregistrement



Toutes les pièces du processus (demandes, PV, cartes, arrêté...) sont enregistrées dans le dossier rural tenu par la commission foncière communale ou départementale. Cet archivage rigoureux constitue une mémoire officielle qui permet de :

- Prévenir les contestations ou tentatives de réappropriation,
- Justifier des décisions en cas de conflit,
- Servir de référence pour les aménagements futurs ou les investissements.

Il est important de noter que ce processus, bien que structuré, est souple et adaptable aux réalités locales. Certaines étapes peuvent être combinées, par exemple la reconnaissance de terrain et la sensibilisation, ou la publicité foncière lancée dès l'étape d'information. Ces adaptations pratiques ont été expérimentées avec succès sur le terrain, sans nuire à la qualité ni à la légitimité des accords obtenus.

La sécurisation des ressources partagées à travers des accords sociaux n'est pas simplement une procédure administrative : c'est une démarche communautaire et participative qui renforce la cohésion sociale, prévient les conflits et promeut une gestion durable des ressources naturelles. Ce processus, tel qu'expérimenté dans le cadre du projet *Politique foncière responsable*, constitue une bonne pratique reproductible au service de la gouvernance foncière locale au Niger.

Les caravanes de sensibilisation

L'approche de la caravane de sensibilisation a abouti aux effets suivants :

- La prévention et la réduction des conflits agriculteur-éleveur, l'équité dans l'accès à la terre et la disparition d'accaparement des terres ;
- L'appropriation de la pratique par les groupes cibles comme étant un moyen de vulgarisation de la Politique foncière rurale du Niger (PFR). C'est ainsi que la mise en œuvre est faite par la société civile avec l'autorisation et l'accompagnement des partenaires politiques du niveau national jusqu'à la base où la population communautaire participe massivement femmes et jeunes lors des assemblées villageoises ;
- Il existe des institutions du codes rural, des autorités communales et coutumières, des Partenaires techniques et financiers (PTF) dans le foncier et des organisations des femmes, des jeunes, des agriculteurs et des éleveurs pour faire la mise à l'échelle ;

Toutes les communes ont qualifié la caravane de bonne pratique surtout pour assurer la cohésion sociale au sein des communautés rurales. Cependant la plupart d'entre elles sont limitées dans les moyens logistiques et financiers. Toutefois les communes de Tabalak et de Badaguichiri ont répliqué sur fond propre pour toucher respectivement 20 et 10 autres villages.



Parcours des animaux couloir de passage Tahoua



Signature du document d'accord social (village d'Aderbissinat, Agadez)



Espace de pâturage (village d'Aderbissinat, Agadez)

L'appui du ProPFR Niger pour la mise en œuvre du processus

Outre l'appui à la structuration du processus de sécurisation foncière, ProPFR Niger a focalisé son appui sur des aspects spécifiques de ce processus, notamment le renforcement des capacités des acteurs locaux (formation et dotation en outils de sécurisation), la mobilisation citoyenne, la mise en œuvre des différents formats de concertation.

Renforcement des capacités locales à travers les commissions foncières et les organisations paysannes

Le ProPFR a appuyé la création, la formation et l'opérationnalisation des commissions foncières de base (COFOB) dans plusieurs communes, notamment à Timia. Ces commissions, dotées de moyens matériels et de formations pratiques, ont été préparées à gérer les conflits, à contrôler les transactions et à accompagner les initiatives de développement local. Des experts nationaux, anciens responsables des commissions foncières, ont été mobilisés pour assurer un appui technique continu via des formations et un coaching sur mesure.

En parallèle, le ProPFR a appuyé les réseaux d'organisations de producteurs, comme le Réseau des Organisations des Pasteurs et Éleveurs du Niger (ROPEN), la Plateforme paysanne du Niger (PFPN), la Coordination du collectif des associations pastorales du Niger (CAPAN) ou l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane (APES), à se structurer en un consortium de la société civile pour mener un plaidoyer actif en faveur de la PFRN, et en promouvoir les principes auprès de leurs membres sur l'ensemble du territoire.

Des foras communautaires pour une vision partagée de la gouvernance foncière

Le ProPFR a soutenu l'organisation de foras communautaires dans plusieurs communes, à la demande des autorités locales. Ces cadres de dialogue ont permis de mettre autour de la table les populations rurales, les services techniques, les autorités coutumières et religieuses, la société civile, les partenaires techniques et les élus. A ce jour (août 2025), ProPFR Niger a soutenu la tenue de quatre foras communautaires, à savoir en octobre 2024, un à Timia, dans l'Aïr, deux dans la région de Tahoua et un à Madaoua ; et en novembre 2024, un à Tagazar, Tillabéri, et un à Tabalak.

À Timia, le ProPFR a appuyé la dynamique communautaire de mise en place de réserves naturelles pour contrer la dégradation des ressources naturelles, la coupe abusive des arbres et le braconnage. Un forum foncier a été organisé pour susciter une vision partagée sur l'accès aux ressources des terroirs. Ce processus a renforcé le rôle des commissions foncières locales dans la gouvernance de ces espaces sensibles. Le forum communal a débouché sur l'adoption d'une déclaration forte dite *« Engagement de Timia »*, engageant les parties prenantes à une nouvelle dynamique de gestion foncière.

Dans la commune de Tagazar, un forum coorganisé avec le consortium des OSC a facilité la vulgarisation du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) et de la PFRN, débouchant sur une déclaration locale issue des échanges entre 90 participants représentant 141 villages.

Un autre exemple emblématique est celui de Chigarden (commune de Tabalak) où une mini-adduction d'eau potable avait suscité des tensions entre huit villages, composés d'éleveurs nomades et d'agropasteurs. Le ProPFR a soutenu la COFOCOM dans l'organisation d'un forum de concertation, permettant de poser un diagnostic collectif, de formaliser des accords sociaux d'utilisation de l'eau, et d'identifier les investissements complémentaires nécessaires (abreuvoirs, entretien du réseau, etc.). Le processus a aussi permis la sécurisation

foncière de l'infrastructure à travers la cartographie de la zone d'influence et l'inscription des actes dans le dossier rural communal. Un délégataire a été recruté pour assurer la gestion de l'ouvrage selon des clauses contractuelles claires, favorisant une gestion durable et équitable.

Les caravanes et des stands de sensibilisation : informer sur le Code rural et prévenir les conflits en période agricole

Dans la région de Tahoua, le ProPFR a initié des caravanes de sensibilisation durant la période cruciale de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs. En partenariat avec les organisations de la société civile, la mission a sillonné 33 villages de six communes (Tabalak, Kalfou, Tamaské, Madaoua, Konni et Badaguichiri), apportant des messages en langues locales sur les droits d'accès, les règles d'usage et la prévention des conflits. Cette approche simple et reproductible vise à prévenir les dégâts champêtres récurrents.

Lors du festival "Vivre ensemble" de Tchintabaraden (février 2025), un stand animé par le ProPFR a permis de sensibiliser les éleveurs aux principes de la PFRN et du Code rural. Les thématiques abordées comprenaient l'indemnisation des dégâts champêtres, les procédures de résolution des conflits, la gestion de l'eau, l'accès aux pâturages et la mobilité pastorale. Animées en langues locales, ces sessions ont renforcé l'adhésion à la politique foncière auprès des producteurs.



Intervenant Forum Tabalak Gestion Concertée des ressources

Discussion session on the definition of the right-of-way areas of a cattle corridor

Conclusion : Les défis, leçons apprises et facteurs de succès

La mise en œuvre de l'approche de sécurisation foncière au Niger n'est pas sans défi. Par exemple, lors des échanges organisés pendant le festival « Vivre ensemble » à Tchintabaraden, deux défis majeurs ont été mis en lumière par les participants. Le premier concerne l'accaparement des terres en zone pastorale, une pratique qui fragilise l'accès équitable aux ressources pour les éleveurs. Le second porte sur le ramassage abusif de la paille à des fins commerciales, qui menace la disponibilité du fourrage pour le bétail, particulièrement en période de soudure.

Ces problématiques traduisent une tension croissante entre usages commerciaux et pratiques pastorales traditionnelles, dans un contexte où les textes du code rural sont encore trop peu appliqués ou mal connus. Les discussions ont souligné la nécessité d'une meilleure régulation administrative, d'un plaidoyer renforcé par les organisations d'éleveurs, ainsi que d'un soutien accru des partenaires pour la vulgarisation des textes et le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Cependant, Le projet ProPFR Niger a su bâtir son succès sur plusieurs piliers solides, combinant des partenariats stratégiques, une approche équitable et inclusive, un fort engagement communautaire, et un leadership local inspirant.

1. Partenariats solides et multisectoriels

Le succès repose sur la collaboration efficace entre le ProPFR, la société civile, les autorités coutumières, les institutions du code rural, les projets complémentaires (comme le Programme Agroalimentaire pour la Résilience intégrée et le Développement économique du Sahel, ProARID, ou le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, PRAPS), ainsi que les organisations paysannes et d'éleveurs. Ces alliances permettent une mise en œuvre autonome des activités telles que les caravanes de sensibilisation.

2. Équité et inclusion

Les femmes et les jeunes sont activement impliqués à toutes les étapes, avec une attention particulière à leurs droits fonciers. Leur participation est facilitée par le timing des activités et renforcée par des structures dédiées (plateformes féminines, collèges autonomes).

3. Sensibilisation et appropriation communautaire

La mise en place et la formation des commissions foncières de base ont renforcé la prise de conscience des enjeux fonciers, réduit les conflits et facilité la création de dispositifs de gestion durable des ressources naturelles.

4. Leadership local engagé

L'implication de leaders communautaires engagés et crédibles est déterminante pour mobiliser les populations, faciliter l'adhésion aux initiatives, et pérenniser les actions.

5. Appropriation locale et durabilité

L'engagement communautaire se traduit par des contributions concrètes aux infrastructures (eau, foncier, réserves naturelles) et la volonté d'assurer la continuité des actions au-delà du projet grâce à des plans d'action fonctionnels et des partenariats financiers durables.